

**EXTRAIT DE DELIBERATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 30 mars 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS le 30 mars, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mercredi 22 mars 2023, s'est réuni à la salle polyvalente de Francin à Porte de Savoie en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 56

Nombre de membres votants : 61

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT	X		
Carlo	APPRATTI	ARBIN	X		
Georges	COMMUNAL	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Christophe	RUSPINI (Suppléant)	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON		E. SANDRAZ	X
Eric	BARBIER	CHAMP LAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN	X		
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Benoit	LAISNEY (Suppléant)	DETRIER	X		
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Gilles	PETIT (Suppléant)	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE		J.F. CLARAZ	X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET	X		
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES	X		
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN		S. COMPOIS	X
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		

Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		J-P. GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE	X		
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE		J. GACHET	X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET			X
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

52-2023 EXAMEN ET VOTE DU BUDGET ANNEXE LOCATIONS IMMOBILIERES (M14)

Rapporteur : Jacky DONJON

Pour faciliter la lecture du document, sont utilisées les abréviations suivantes :

- RF : recette de fonctionnement
- DF : dépense de fonctionnement
- RI : recette d'investissement
- DI : dépense d'investissement
- RAR : restes à réaliser

Ce budget comprend les pépinières d'entreprises du Héron et d'Ardéa Alba à La Croix de La Rochette, de l'Atelier des Quais à Saint Pierre d'Albigny, d'Idéalpes ainsi que l'espace de Coworking du bâtiment Uranus à Alpespace. Il intègre également la location d'infrastructures techniques sur ce dernier parc d'activités. Depuis l'exercice 2020, ce budget intègre également le bâtiment de la recyclerie à Saint Pierre d'Albigny, et, depuis 2021, la gendarmerie de Montmélian dont la construction s'est terminée en 2022.

Ce budget est structurellement déficitaire en raison de son objet (~~proposer des locaux à des tarifs~~ inférieurs aux prix du marché pour favoriser le développement des entreprises dans les pépinières) et nécessite une subvention d'équilibre du budget principal.

Cette subvention est en forte hausse cette année (+ 110 000 €), en raison d'un déficit plus important que prévu sur l'opération de construction du nouveau casernement de gendarmerie à Montmélian : le loyer hors taxes proposé par la Gendarmerie (151 000 €) ne couvre que partiellement le coût de l'emprunt (annuité d'environ 230 000 €). Il était prévu initialement à 180 000 €. Ce projet a été impacté également par la hausse des taux d'intérêt en 2022, et majoré par les avenants en plus-values des marchés de l'opération demandés par les entreprises (coûts des matériaux) ou même la Gendarmerie (système de serrurerie...).

Pour l'année 2023, le projet de budget primitif s'équilibre en HT :

- en section de fonctionnement à 776 100 €
- en section d'investissement à 2 617 000 €

La section de fonctionnement prévoit les crédits nécessaires à l'exploitation des différents équipements et inclut les prestations fournies aux entreprises occupant les lieux. Elle intègre le remboursement des charges de personnels (chapitre 012) de la Communauté de communes affectés à cette activité de location immobilière (81 000 € en 2023). Au chapitre 65, est prévu un crédit de 4 000 € au titre des créances éteintes.

Cette section supporte également les intérêts de la dette (79 900 €) et la charge d'amortissement (162 800 €).

Enfin, au chapitre 023 est prévu un virement à la section d'investissement de 238 100 €.

Les recettes proviennent principalement :

- De l'amortissement de subventions d'équipement (59 600 €)
- Des revenus de location et refacturation de charges (512 000 €)
- D'une subvention d'équilibre du budget principal (200 000 €)

En investissement, les crédits en dépenses concernent :

- Le déficit d'exécution reporté (543 393 €)
- L'amortissement des subventions d'équipement (59 600 €)
- Le remboursement du capital de l'emprunt, auquel s'ajoute sur ce chapitre le remboursement des cautions aux locataires arrivant en fin de bail (437 000 €)
- Au chapitre 21, les dépenses de mobilier et d'agencements (137 500 €) pour les pépinières, notamment l'amélioration du confort estival à l'Atelier des quais et au Héron
- Au chapitre 23, un crédit de 1 379 222 € pour financer principalement la maîtrise d'œuvre et les travaux de l'extension-rénovation de la recyclerie à Saint-Pierre d'Albigny.

Sur ce budget annexe, les principales opérations sont ainsi les suivantes :

- **Extension de la recyclerie située à Saint Pierre d'Albigny** : La Communauté de Communes a acheté en 2020 un local pour l'installation de l'association FIBR'Ethik qui est désormais locataire du bâtiment. La Communauté de communes doit réaliser des travaux de rénovation énergétique de ce bâtiment et d'extension pour accueillir un magasin permanent. Pour 2023, les crédits à inscrire sont estimés à 1 350 000 € dont 100 000 € de reste à réaliser pour la maîtrise d'œuvre et des subventions sont attendues à hauteur de 430 000 €. Une opération en AP-CP est proposée sur ce projet.

- **Confort estival dans les pépinières l'Atelier des Quais à Saint-Pierre d'Albigny (80 000 €) et dans le Bâtiment le Héron dans le bassin rochettois (23 000 €)**

Ces dépenses seront financées par les amortissements (162 800 €), des subventions (estimées à hauteur de 856 000 €), un excédent de fonctionnement capitalisé de l'exercice n-1 intégralement reversé au financement de la section d'investissement (134 629 €), un virement de la section de fonctionnement de 238 100 €, la vente au SISARC du RDC du bâtiment Deltha Savoie à Saint Pierre d'Albigny pour 290 000 € environ et une recette d'emprunt et d'encaissement de cautions nouvelles pour 875 500 €.

A noter que ces recettes d'emprunt sont fléchées sur l'opération Recyclerie (850 000 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à la majorité par 53 voix pour, 1 voix contre (Michel RAVIER) et 7 abstentions (Jean-François CLARAZ ayant pouvoir de Ludovic LAMBERT, Michel SYMANZIK, Sylvie SCHNEIDER, Georges COMMUNAL, Nathalie POMEON, Jean-Yves BERGER-SABATTEL):

- **ADOpte** le Budget primitif 2023 – budget annexe locations immobilières (M14) présenté ci-dessus, qui s'équilibre en recettes et en dépenses HT :
 - en section de fonctionnement à 776 100 €
 - en section d'investissement à 2 617 000 €

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

Le Secrétaire de séance



Sébastien MARTINET

La Présidente,



Béatrice SANTAIS

